

Langue Français

1. Réseaux indépendants filaires :

Un réseau indépendant filaire (RIF) est un réseau utilisant les moyens de télécommunications. Les liaisons de ce réseau peuvent, soit être installées physiquement par le propriétaire du réseau qui dispose ainsi de son infrastructure propre, soit utiliser des liaisons louées internationales.

Une autorisation est exigée pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau indépendant filaire utilisant des liaisons louées internationales. Ce réseau, dont l'une des extrémités au moins se situe à l'étranger, est établi par une entreprise commerciale comprenant plusieurs entités juridiques telles que les sociétés, leurs filiales ou succursales.

- **Procédure:**

La procédure est détaillée sur le lien ci-après :

<https://www.idarati.ma/informationnel/ar/thematique/3cfa4b6d-b6a3-4065-af5c-5b95e46b3d7a/72f4da72-96be-4fc7-a696-f06fa5433c8d>

- **Formulaires :**

[Demande d'autorisation d'une liaison louée](#)

2. Réseaux indépendants radioélectriques :

Un réseau indépendant est défini comme un réseau de télécommunications, nécessairement et exclusivement utilisé pour les besoins de la personne (physique ou morale) qui l'établit, sans but commercial.

Techniquement, les réseaux indépendants utilisent des infrastructures propres, établies par ou pour le compte des personnes physiques ou morales qui souhaitent les exploiter.

- **Procédure :**

La procédure est détaillée sur le lien ci-après :

<https://www.idarati.ma/informationnel/ar/thematique/3cfa4b6d-b6a3-4065-af5c-5b95e46b3d7a/72f4da72-96be-4fc7-a696-f06fa5433c8d>

[Télécharger le document](#)

- **Formulaires :**

- [Dossier administratif pour l'établissement d'un Réseau Indépendant Radioélectrique](#)
- [Dossier Technique pour l'établissement d'un Réseau Indépendant Radioélectrique](#)
- [Formulaire technique pour l'établissement d'un Réseau Indépendant Radioélectrique Temporaire \(Annexe RIRT\)](#)

Contact : assignation-FRO@anrt.ma

E-services: [Autorisations](#)

All

[Autorisations](#)

Source URL:

<https://www.anrt.ma/accordeon/pour-letablissement-et-leexploitation-des-reseaux-independants>